



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de lancer un message et sa délibération:	Le Conseil administratif	19.10.2022	CL/IG
Validation du message et de la délibération :	Le Conseil administratif	19.10.2022	CL/IG
Présentation à la Commission de l'Aménagement et des Transports :	La Commission	01.11.2022	CL/IG
Préavis de la Commission de l'Aménagement et des Transports :	La Commission	29.11.2022	CL/IG
Préavis de la Commission FAE :	La Commission	15.12.2022	JT/VA
Vote souhaité au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	19.12.2022	CL

CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 29'700.- TTC

DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MOBILITE DOUCE SUR LA VERSOIX - MOLARD



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
2. HISTORIQUE ET PROJET	2
3. EXPOSE DES MOTIFS	3
4. FINANCEMENT CANTONAL . RAPPEL.....	3
5. CREDIT D'ETUDE VOTE LE 14 DECEMBRE 2020	3
6. CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	4
7. CONCLUSION	4

1. Introduction

Le Canton prévoit prévoit, en collaboration avec les communes concernées, l'aménagement d'une voie verte, un axe structurant de mobilité douce entre Prégny-Chambésy, voire Genève-Sécheron, jusqu'à Versoix.

En parallèle au projet de réaménagement du parc du Molard, le service de l'Urbanisme et des Transports a lancé en 2020 une étude d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle passerelle mobilité douce sur le tracé de la future voie verte.

Un crédit d'étude de CHF 45'000.- TTC, destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix – Molard, a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 décembre 2020.

Suite à divers préavis consultatifs des services cantonaux, et à la nature du terrain sur lequel le projet s'implante, des études complémentaires sont nécessaires, induisant un dépassement du crédit initial.

2. Historique et projet

En 2020, l'Etat a initié un projet de voie verte entre Genève-Sécheron et Versoix, auquel les communes concernées sont invitées à participer. Le tracé de cet axe de mobilité douce emprunte le chemin du Molard et prévoit une traversée de la Versoix à l'est du parc du Molard, en amont du pont CFF.

Le 27 octobre 2020, le bureau d'architectes Mayor & Beusch présente le projet de passerelle de franchissement de la Versoix lors de la présentation de l'avancement du projet d'aménagement du parc du Molard.

Le projet de nouvelle passerelle s'implante à un point stratégique tant au niveau communal que cantonal, au croisement de la future voie verte et du cheminement piéton le long de la Versoix. Elle est prévue pour tous les usagers de la mobilité douce, en remplacement de la passerelle piétonne existante étroite et inadaptée aux autres modes doux (vélos et PMR).

La réalisation d'une nouvelle passerelle pourra servir de passage à la ligne de haute tension SIG après la suppression de la cabine électrique prévue dans le projet d'aménagement du parc du Molard. Cette solution évite à la Ville de Versoix un forage coûteux sous le cours d'eau.

Le Service de l'Urbanisme communal, d'entente avec l'Office de l'Urbanisme, a proposé d'inclure dans la mesure d'agglomération « PA2 n°12-23 « Aménagements MD à Versoix section Molard – ch. de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix », afin d'assurer un subventionnement cantonal à cette réalisation à hauteur d'un maximum de 50% à court et moyen terme.

Le 22 février 2022, le bureau d'architecte Mayor & Beusch et le bureau d'ingénieurs civils Le Collectif ont présenté l'avant-projet de passerelle à la Commission aménagement et transports.

3. Exposé des motifs

Le 14 décembre 2020, le Conseil municipal vote le crédit d'étude préavisé favorablement et à l'unanimité par la Commission d'aménagement et transports le 1^{er} décembre 2020.

Le développement du projet met en évidence la nécessité de mener des études complémentaires :

- Relevés supplémentaires de niveaux par le géomètre
- Analyse des sols par un ingénieur géotechnicien
- Etude de défrichement en zone forêt demandé par l'OCAN

Par ailleurs, des demandes complémentaires des services cantonaux, notamment l'OCAN et l'OCEau, n'étant pas exclues lors de la procédure de demande d'autorisation de construire, un poste de réserve a été ajouté.

4. Financement cantonal. Rappel

Le projet de passerelle s'intègre dans la mesure 12-23 (Aménagements MD à Versoix section Molard – ch. de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix) inscrite dans le projet d'agglomération PA2 du Grand-Genève.

A ce titre, il bénéficie d'un subventionnement cantonal à hauteur de maximum 50% du coût des études et de l'ouvrage. Afin d'assurer ce financement, la mesure inscrite doit préciser le degré de réalisation, la maturité du projet et le démarrage des travaux d'ici 2025.

Afin de s'assurer que cette mesure soit réalisée dans le temps imparti, le Canton demande également à la Commune une garantie de financement votée par le Conseil municipal. Le Canton réserve son approbation à cette condition.

La subvention cantonale est versée au bénéficiaire après l'approbation du décompte final par la direction des projets d'agglomération.

5. Crédit d'étude voté le 14 décembre 2020

Les prestations sont comprises jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

Honoraires architectes (tarif horaire moyen HT 120.-)

Projet de l'ouvrage	10'216.-	
Procédure de demande d'autorisation	1'900.-	
TOTAL		CHF 12'116.- TTC

Honoraires ingénieur civil (tarif horaire moyen HT 120.-)

Avant-projet	6'591.-	
Projet de l'ouvrage	18'223.-	
Procédure de demande d'autorisation	1'680.-	
TOTAL		CHF 26'494.- TTC

Honoraire géomètre CHF 1'937.- TTC

Frais de reproductions CHF 500.- TTC

Emoluments administratifs (demande d'autorisation) CHF 4'000.- TTC

Total crédit voté par le CM le 14.12.2020 : CHF 45'047.- arrondi à CHF 45'000.- TTC

6. Crédit d'étude complémentaire

Les prestations s'entendent jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

Honoraires architectes

Modification du tracé		
Reprise de l'AVP, séances de travail et finalisation	2'585.-	
TOTAL		CHF 2'585.- TTC

Honoraires ingénieurs en environnement

Dossier de demande de défrichement nécessaire à la demande d'autorisation		
Analyser et coordination services Etat et mandataires	1'810.-	
Constitution du dossier	2'155.-	
TOTAL		CHF 3'965.- TTC

Honoraires ingénieurs géotechniciens

Etude géotechnique	5'525.-	
Etude du système de fondations	2'908.-	
Sondages géotechniques	6'731.-	
TOTAL		CHF 15'164.- TTC

Honoraire géomètre

Relevés complémentaires et implantation	3'000.-	
TOTAL		CHF 3'000.- TTC

Réserve pour divers et imprévus

20% de CHF 24'714.-	4'943.-	
TOTAL		CHF 4'943.- TTC

TOTAL ETUDES COMPLEMENTAIRES : CHF 29'657.- TTC arrondi à CHF 29'700.- TTC

Remboursement prévisible dans le cadre du projet d'agglo 50% CHF 14'850.- TTC

Montant final à charge de la Commune CHF 14'850.- TTC

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'études complémentaire **de CHF 29'700.- TTC**, crédit étude remboursé à 50% par l'Etat après approbation du décompte final par la direction des projets d'agglomération.